



Angers, le 6 juillet 2020

L'esplanade Cœur de Maine rouvre ce lundi

Abîmée en raison des dégradations volontaires sur le système d'arrosage, la pelouse de l'esplanade Cœur de Maine a été réhabilitée. Elle sera de nouveau accessible ce lundi en fin de journée. La Ville d'Angers a également pris plusieurs mesures pour mettre fin aux nuisances nocturnes relevées depuis la fin du confinement.

Le 8 juin dernier, la Ville d'Angers a pris la décision de fermer au public l'esplanade Cœur de Maine, particulièrement prisée des Angevins depuis son inauguration en juin 2019 et depuis la fin du confinement.

La raison tient à une dégradation de la pelouse due à des détériorations volontaires et répétées sur le système d'arrosage.

Ces dernières semaines ont été mises à profit pour réhabiliter la pelouse de Cœur de Maine. Après le défeutrage et le décompactage du sol, il a été procédé à une remise à niveau de l'engazonnement afin qu'il retrouve son homogénéité. Des sondes tensiométriques et des capteurs ont également été installés pour ajuster le niveau d'arrosage aux conditions météorologiques.

Concernant le système d'arrosage, des solutions pour mieux protéger les arroseurs de la pelouse sont à l'étude.

Prévention, responsabilisation, sanctions

Les établissements de nuit étant toujours fermés, la période post-confinement a également vu croître en soirée le nombre de regroupements, qui se sont très souvent accompagnés d'une forte consommation d'alcool, d'une recrudescence de déchets sur la voie publique ainsi que de la diffusion de musique à des niveaux sonores inadaptés.

« La vie nocturne en centre-ville a connu d'importants débordements ces dernières semaines, notamment sur l'esplanade Cœur de Maine », rappelle Jeanne Behre-Robinson, Adjointe à la sécurité et à la prévention. « En déployant des mesures qui allient prévention, responsabilisation mais aussi sanctions, notre volonté est de permettre la convivialité tout en respectant la quiétude et la tranquillité auxquelles les Angevins aspirent légitimement ».

Les mesures prises par la Ville d'Angers sont notamment :

- Un arrêté municipal qui interdit la vente d'alcool à emporter à partir de 20 h autour de l'esplanade ;
- Un arrêté municipal qui interdit le port, le transport et la consommation d'alcool de 22 h à 7 h sur l'esplanade et dans le centre-ville, avec un renforcement des sanctions (amende jusqu'à 150 €) ;
- Un arrêté qui prévoit la saisie et la garde des enceintes portatives Bluetooth en cas d'utilisation disproportionnée ;
- La mise en place sur les lieux de rassemblement d'une signalétique relative aux interdits et aux sanctions encourues ;
- L'installation de plusieurs poubelles (1 m³) supplémentaires sur l'esplanade Cœur de Maine et sur la promenade Jean-Turc.

Dans le même temps, la présence humaine sur l'esplanade Cœur de Maine et aux alentours va être renforcée, notamment avec le passage régulier de la brigade équestre de la police municipale. L'intervention d'autres services en soirée est à l'étude.

L'engagement de campagne prévoyant une seconde équipe de nuit de la police municipale sera tenu.

Par ailleurs, la sensibilisation des étudiants aux nuisances et à l'alcoolisation va être renforcée, principalement par la poursuite des interventions et par le lancement d'un concours visant la création de campagnes de prévention.

La Ville d'Angers en appelle à la responsabilité de chacun, seule condition du vivre ensemble. L'esplanade Cœur de Maine doit conserver sa vocation première qui est un lieu de convivialité à destination de tous les Angevins, dans le respect des habitants du centre-ville.